

# 1955\*



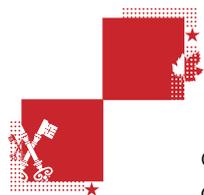
MINI  
MAG

n°15  
JUN 2019

\* une publication de la commune de Chamoson

## invitation

aux assemblées bourgeoise et primaire  
**mercredi 12 juin 2019 à 19h et 19h30**



- 03 éditorial - 2018, un cycle s'achève
- 05 convocation aux assemblées bourgeoise et primaire
- 06 commentaire sur les comptes
- 07 Chamoson en chiffres
  - 07 comptes 2018 - bilan et financement
  - 08 aperçu du compte administratif
  - 09 comptes selon les tâches
  - 10 comptes selon les natures
  - 12 endettement
  - 14 commentaire sur les comptes autofinancés
- 16 gestion des déchets
- 17 brèves - ruche à livres et défibrillateur
- 18 nouvelle école, le chantier va bon train
- 19 paroisse - rénovation du patrimoine / VéloCham
- 20 nature - aux petits soins pour nos alpages
- 22 circulation - nouveau visage pour le centre du village
- 24 culture - l'Espace Johannis fait un tabac
- 25 travaux publics - canaliser le Saint-André
- 26 nouveaux noms pour nouvelles rues
- 27 promotion touristique - tous sous l'AVTC
- 28 la gare CFF change de nom



photo Denis Emery

### **2018, dernière année d'un cycle d'investissement, mais aussi de désendettement**

Chères citoyennes, chers citoyens

Alors que deux grands «chantiers du siècle» battent leur plein - construction de la nouvelle école et travaux sur le torrent du Saint-André -, l'année 2018 témoigne de la fin d'un cycle d'activité: la dernière année d'une période d'investissement, mais aussi de désendettement.

En effet, depuis 2014, nous avons réalisé des investissements nets pour 8,1 millions de francs (11 millions bruts), et dans le même temps réduit notre endettement net de 4,7 millions de francs, soit aussi une diminution de la dette nette par habitant de quelque 1835 francs (voir le tableau en page 12).

Ce rythme soutenu témoigne de la solidité financière de notre communauté et de la taille de nos défis. Un nouveau rythme sera défini lors de la prochaine assemblée primaire d'automne.

La nouvelle Loi cantonale sur l'aménagement du territoire est en vigueur depuis avril dernier. Dans ce contexte, nous venons de publier - au Bulletin officiel et sur [www.chamoson.net](http://www.chamoson.net) - l'avant-projet de révision globale de notre plan de zone et son RCCZ, règlement communal des constructions et des zones. La parole est désormais au citoyen pour les remarques générales. Nous prévoyons de vous soumettre la version finale, avec les détails des statuts de vos parcelles, dans un peu plus d'une année.

Nous nous réjouissons de détailler dans cette édition fournie de notre 1955 les chantiers de votre Conseil communal, et nous vous souhaitons une agréable lecture!

Claude Crittin, *Président*



# convocations

## **L'Assemblée bourgeoisiale de Chamoson**

est convoquée le mercredi 12 juin 2019 à 19h, à l'Espace Johannis, avec l'ordre du jour suivant:

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 17 décembre 2018
- 2 Comptes de la Bourgeoisie 2018
- 3 Rapport de l'Organe de contrôle
- 4 Approbation des comptes 2018
- 5 Divers

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2018 et le procès-verbal de la dernière assemblée de la Bourgeoisie peuvent être consultés par chaque bourgeoise et bourgeois, tous les matins dès le 23 mai 2019, du lundi au vendredi (de 8h à 12h) au greffe communal, et ce jusqu'à la date de l'assemblée.

Chamoson, le 17 mai 2019  
*L'Administration bourgeoisiale*

## **L'Assemblée primaire de la commune de Chamoson**

est convoquée le mercredi 12 juin 2019 à 19h30, à l'Espace Johannis, avec l'ordre du jour suivant:

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 17 décembre 2018
- 2 Comptes de la Municipalité 2018
- 3 Rapport de l'Organe de contrôle
- 4 Approbation des comptes 2018
- 5 Divers

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2018 ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée primaire de la Municipalité peuvent être consultés par chaque citoyenne et citoyen, tous les matins dès le 23 mai 2019, du lundi au vendredi (de 8h à 12h) au greffe communal, et ce jusqu'à la date de l'assemblée.

Chamoson, le 17 mai 2019  
*L'Administration communale*

# commentaire

sur les comptes 2018

Conformément à l'article 7 al. 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a le plaisir de vous présenter les comptes 2018 de la commune. Ceux-ci, soumis à votre approbation, ont préalablement été présentés à l'organe de contrôle prévu par la loi, et le Conseil communal les a approuvés lors de sa séance du 7 mai 2019.

Afin de présenter une situation financière claire et transparente, les comptes 2018 ont été tenus conformément à l'ordonnance sur la gestion financière, avec un plan comptable harmonisé et une comptabilité analytique. Cette présentation respecte les dispositions de la Loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004. Nous vous transmettons, avec ces pages, différents tableaux et graphiques sur le bilan, le compte de fonctionnement et le compte d'investissements.

L'exercice 2018 présente une marge d'autofinancement de Fr. 2'626'716,20. Cette dernière permet de couvrir les amortissements comptables ordinaires de l'exercice de Fr. 1'958'884.-. **Le bénéfice de l'année se monte ainsi à Fr. 667'832,20.**

Après le paiement des dépenses nettes d'investissements pour Fr. 1'602'144.-, l'exercice 2018 présente une diminution de dette de Fr. 1'229'160,95. **Ce résultat financier porte l'endettement net à Fr. 13'043'096,73.**

**L'endettement net moyen par habitant des deux dernières années, de Fr. 3'638.-, est considéré comme mesuré. L'endettement net par habitant à fin 2018 est en diminution et se monte à Fr. 3'444.-.**

Le fonctionnement communal a été heureusement plus spectaculairement que financièrement impacté par les laves torrentielles du Saint-André, avec un coût net d'environ Fr. 100'000.-. La réfection importante de la route cantonale des Mayens-de-Chamoson et l'amélioration qualitative des modes de travail de la station d'épuration des eaux usées de St-Pierre-de-Clages sont les deux autres dépenses, hors budget, notables de l'année passée.

Le volume d'investissements a été soutenu et réparti sur 24 sujets différents. Cette diversité témoigne des nombreux défis à relever.

Nous précisons que les détails des comptes de fonctionnement et d'investissements sont à disposition au greffe communal et sur le site [www.chamoson.net](http://www.chamoson.net).

# comptes 2018

## APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

	ÉTAT 31.12.2017	ÉTAT 31.12.2018
<b>Actif</b>	<b>29'964'138.25</b>	<b>28'912'561.75</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>8'732'192.15</b>	<b>8'211'417.60</b>
Disponibilités	408'564.41	656'361.08
Avoirs	6'602'693.02	5'354'014.53
Placements	72'490.00	72'490.00
Actifs transitoires	1'648'444.72	2'128'551.99
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>18'862'792.30</b>	<b>18'506'052.30</b>
Investissements propres	17'630'643.00	17'262'303.00
Prêts et participations permanentes	1'232'149.30	1'243'749.30
Subventions d'investissement	-	-
Autres dépenses activables	-	-
<b>Financements spéciaux</b>	<b>2'369'153.80</b>	<b>2'195'091.85</b>
Avances aux financements spéciaux	2'369'153.80	2'195'091.85
<b>Découvert</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Découvert du bilan	-	-
<b>Passif</b>	<b>29'964'138.25</b>	<b>28'912'561.75</b>
<b>Engagement</b>	<b>23'004'449.83</b>	<b>21'254'514.33</b>
Engagements courants	1'609'165.71	1'877'860.80
Dettes à court terme	562'663.12	-376'903.49
Dettes à moyen et à long terme	17'977'432.00	17'465'472.00
Engagements envers des entités particulières	118'303.90	121'261.50
Provisions	555'000.00	555'000.00
Passifs transitoires	2'181'885.10	1'611'823.52
<b>Financements spéciaux</b>	<b>2'122'184.36</b>	<b>2'152'711.16</b>
Engagements envers les financements spéciaux	2'122'184.36	2'152'711.16
<b>Fortune</b>	<b>4'837'504.06</b>	<b>5'505'336.26</b>
Fortune nette	4'837'504.06	5'505'336.26

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	COMPTE 2017	BUDGET 2018	COMPTE 2018
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 13'714'968.89	13'575'050.00	14'912'428.22
Revenus financiers	+ CHF 16'152'952.22	15'620'500.00	17'539'144.42
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF 2'437'983.33	2'045'450.00	2'626'716.20

Résultat après amortissements comptables	COMPTE 2017	BUDGET 2018	COMPTE 2018
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 2'437'983.33	2'045'450.00	2'626'716.20
Amortissements ordinaires	- CHF 2'022'888.25	2'694'340.00	1'958'884.00
Amortissements complémentaires	- CHF 18'400.00	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF -	-	-
Excédent de charges	= CHF -	648'890.00	-
Excédent de revenus	= CHF 396'695.08	-	667'832.20

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF 1'903'736.45	8'938'450.00	2'320'615.90
Recettes	- CHF 414'308.20	235'000.00	718'471.90
Investissements nets	= CHF 1'489'428.25	8'703'450.00	1'602'144.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF -	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 2'437'983.33	2'045'450.00	2'626'716.20
Investissements nets	- CHF 1'489'428.25	8'703'450.00	1'602'144.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF -	-	-
Insuffisance de financement	= CHF -	6'658'000.00	-
Excédent de financement	= CHF 948'555.08	-	1'024'572.20

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2017		BUDGET 2018		COMPTE 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'111'986.08	104'300.29	1'074'500.00	89'500.00	1'101'020.08	101'801.95
Sécurité publique	936'288.98	203'317.15	970'400.00	235'300.00	967'832.24	271'568.18
Enseignement et formation	2'896'881.73	969'444.55	3'679'280.00	657'500.00	3'187'620.07	71'615.65
Culture, loisirs et culte	1'015'630.81	65'398.65	1'011'660.00	52'300.00	995'311.85	65'042.35
Santé	231'191.45	-	247'900.00	-	294'629.76	-
Prévoyance sociale	2'459'748.94	944'698.31	2'378'400.00	839'050.00	2'621'999.51	984'427.95
Trafic	1'981'277.63	222'415.60	1'833'500.00	228'800.00	2'135'213.71	237'868.00
Protection et aménagement de l'environnement, y c. eau, égouts, déchets	3'324'089.59	2'876'700.21	3'189'600.00	2'694'400.00	3'923'734.68	3'240'337.81
Economie publique, y c. services industriels	731'970.25	349'979.50	787'600.00	299'100.00	692'293.70	293'880.74
Finances et impôts	1'067'191.68	11'289'203.96	1'102'550.00	11'116'300.00	951'656.62	12'272'601.79
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>15'756'257.14</b>	<b>16'152'952.22</b>	<b>16'269'390.00</b>	<b>15'620'500.00</b>	<b>16'871'312.22</b>	<b>17'539'144.42</b>
Excédent de charges	396'695.08	-	-	648'890.00	667'832.20	-
Excédent de revenus	-	-	-	-	-	-

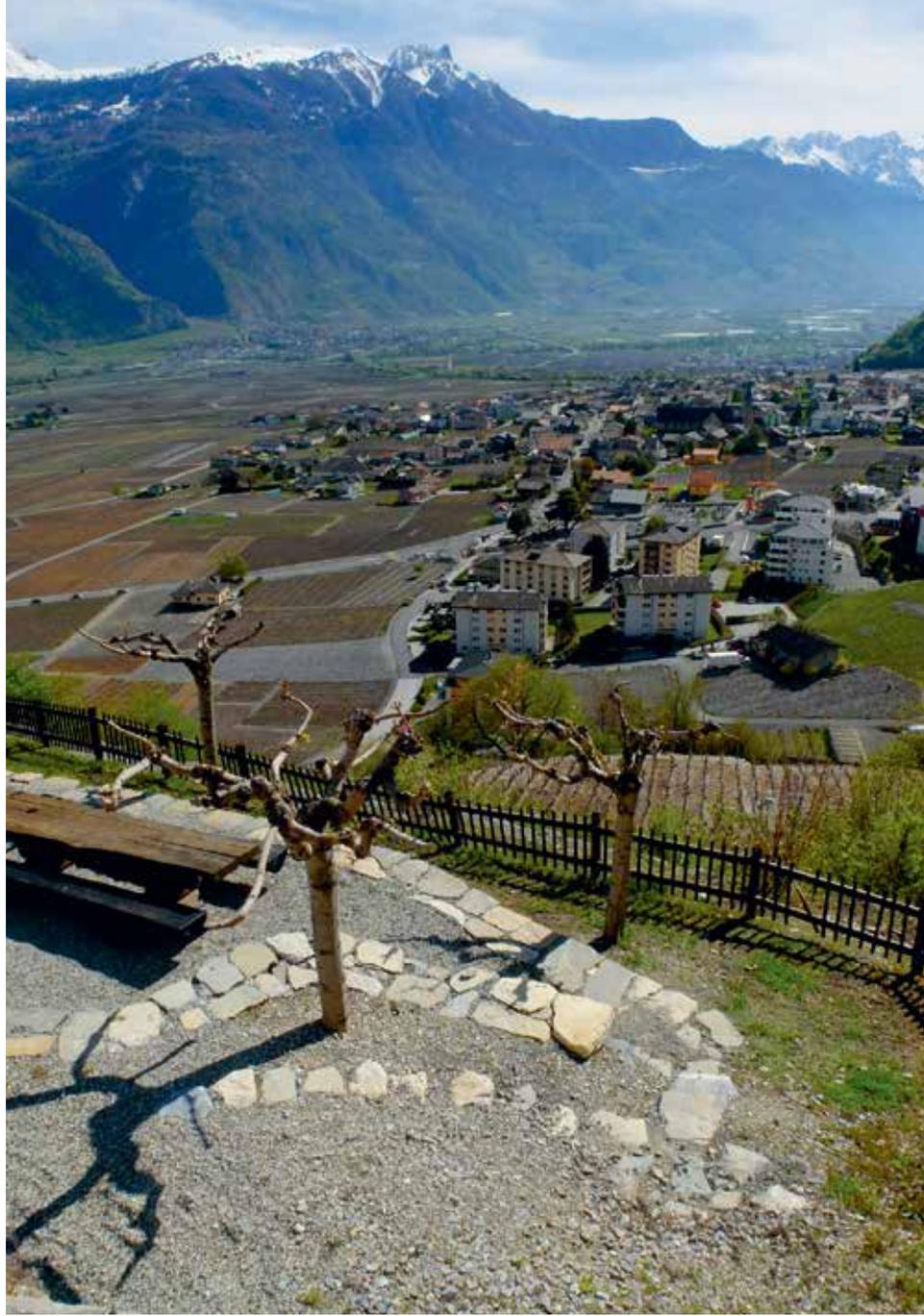
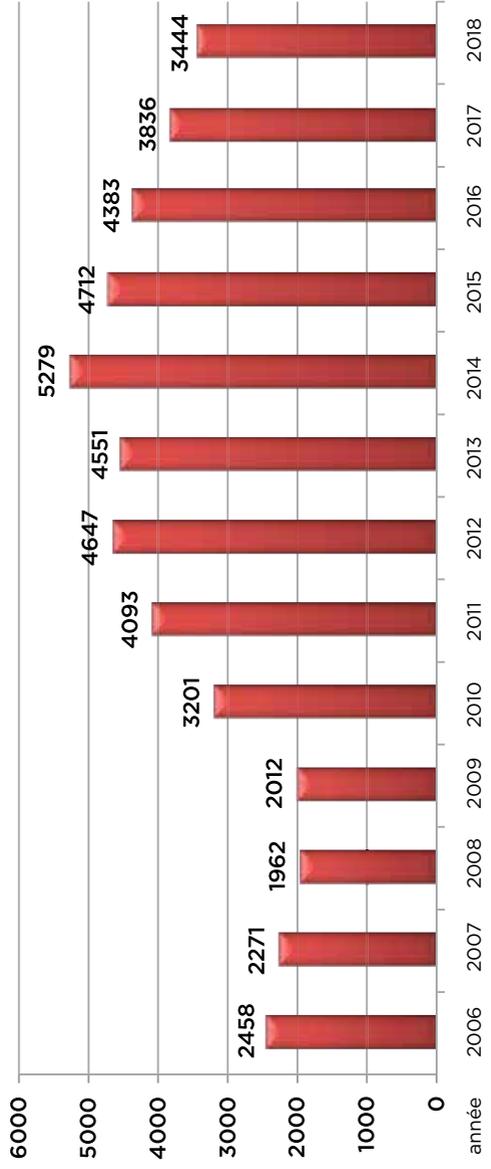
COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2017		BUDGET 2018		COMPTE 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	17'083.45	-	4'500.00	-	928.50	4'300.00
Sécurité publique	981'279.90	8532.95	88'450.00	5'000.00	620'17.50	-
Enseignement et formation	5'137'14.55	4'545.00	7'527'000.00	-	1'210'338.78	-
Culture, loisirs et culte	122'957.65	-200'000.00	125'000.00	-	71'435.95	-
Santé	-	-	-	-	-	-
Prévoyance sociale	51'271.58	-	28'000.00	-	127'67.47	-
Trafic	596'391.05	152'383.10	553'500.00	-	227'247.30	-
Protection et aménagement de l'environnement, y c. eau, égouts, déchets	504'190.27	268'847.15	582'000.00	230'000.00	706'030.40	714'171.90
Economie publique, y c. services industriels	-	-	30'000.00	-	29'850.00	-
Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>1'903'736.45</b>	<b>414'308.20</b>	<b>8'938'450.00</b>	<b>235'000.00</b>	<b>2'320'615.90</b>	<b>718'471.90</b>
Excédent de dépenses	-	1'489'428.25	-	8'703'450.00	-	1'602'144.00
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-





DETTE NETTE PAR HABITANT 2006-2018 - EN FRANCS



## des taxes pour trouver **le juste équilibre**

Approvisionnement en eau, gestion des déchets et évacuation des eaux usées. A Chamoson comme ailleurs, ces trois services ont en commun de devoir s'autofinancer. Selon les lois fédérales et cantonales, les revenus doivent en effet suffire à couvrir les charges. En d'autres termes, ce sont des taxes, et non plus l'impôt, qui financent leur fonctionnement ainsi que le maintien, le renouvellement et le développement des infrastructures.

### **Mission accomplie pour l'eau potable**

Premier des trois dicastères à subir sa mue, celui de l'eau potable, avec un nouveau règlement entré en vigueur en 2015 déjà. Principal changement par rapport à l'ancien texte (datant de 1912): l'intégration du principe du pollueur-payeur, découlant de cette fameuse obligation d'autofinancement.

Concrètement, une taxe de base et une taxe variable composent désormais la redevance annuelle. Toutes deux doivent suffire à rembourser le déficit, amortir les investissements, et couvrir les frais de fonctionnement du service, qui se montent à environ 700 ou 800'000 francs par an.

En cinq ans, la Commune de Chamoson a ainsi remboursé un déficit de plus d'un million de francs, pour se retrouver aujourd'hui avec un compte bénéficiaire.

### **Les eaux usées au programme**

Le même exercice doit maintenant être réalisé pour l'évacuation des eaux usées. La fixation des taxes faisant appel à un processus complexe sur le plan technique, financier et de planification, le Conseil communal s'est adjoint les compétences d'un bureau d'ingénieurs spécialisé en la matière.

Une fois finalisé et validé par l'exécutif, le concept passera par le service cantonal, avant d'être soumis à l'assemblée primaire. Le Conseil communal espère pouvoir le mettre en œuvre dès 2020.

## gestion des déchets **un premier bilan dans trois ans**

Adopté par l'assemblée primaire fin 2017, le règlement sur la gestion des déchets est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La commune de Chamoson s'est en fait ralliée au concept développé par l'Antenne Région Valais romand pour harmoniser l'introduction de la taxe au sac dans la région. Pour l'évaluation de la taxe de base, allouée au financement des infrastructures, le Conseil communal a retenu un calcul basé sur le nombre de pièces habitables. En début d'année, les premiers décomptes annuels appliquant ce nouveau cadre légal ont été adressés aux habitants, sans que cela n'appelle de remarques

particulières. Mais l'exercice d'estimation financière étant particulièrement difficile, l'exécutif est conscient qu'il ne dispose pas à ce stade du recul nécessaire pour asseoir sa vision dans le domaine. Aussi s'engage-t-il à procéder à un bilan global dans trois ans. Les chiffres collectés dans l'intervalle permettront de disposer d'une base solide pour adapter le montant des taxes, si cela s'avérait nécessaire. Pour Chamoson, reste un point à améliorer: le recyclage des plastiques et des déchets organiques, qu'ils soient de cuisine ou de jardin. Pour cela, de nouvelles filières de collecte sont à l'étude.

pour une commune

# libre de tout déchet

Pour faciliter le tri et la gestion des déchets, la commune de Chamoson met un certain nombre d'infrastructures et de services à disposition de la population. Mais force est de constater que divers déchets ménagers sont encore déposés sans respecter le règlement. Les autorités en appellent donc à la bonne volonté des citoyens, en rappelant quelques principes faciles à appliquer, peu contraignants, et qui découlent du bon sens.

## Écopoints : rien à côté

Plusieurs zones de collecte ont été créées. On peut y déposer divers déchets ménagers tels que papier/carton, verre, aluminium et ordures ménagères. Rappelons qu'aucun déchet ne doit être déposé à côté des molocks.

## Collecte des ordures : le vendredi

La collecte s'effectue au moyen d'un camion-benne tous les vendredis, dans toutes les rues de la commune.

## Papier/carton : le dernier mercredi du mois

Une collecte du papier/carton se déroule chaque dernier mercredi du mois. Le camion-benne passe dans toutes les rues de la commune.

## Déchetterie

La déchetterie intercommunale de Ravanay, située à Saint-Pierre-de-Clages, est à disposition pour tous les déchets, sauf les ordures ménagères.

Toutes les informations utiles (horaires de la déchetterie, emplacement des écopoints, etc.) se trouvent sur le site de la commune, [www.chamoson.net](http://www.chamoson.net), sous la rubrique «infrastructures communales».

En respectant ces quelques principes, vous contribuez à donner une image propre de la commune... et vous évitez une amende!



Le dépôt de déchets au pied des molocks est interdit, sous peine d'amende.

# quand les livres font

bzzzz bzzzz

Vous avez lu un livre? Il traîne dans un coin? Donnez-lui une seconde vie: déposez-le et reprenez-en un autre! Depuis quelques années, des lieux d'échange de livres fleurissent, que ce soit sur des places, dans des jardins publics ou dans tout autre lieu propice à la lecture.

Chamoson dispose désormais d'une ruche à livres destinée au troc de bouquins, située à côté de la poste, sur la rue de Plane Ville. Né dans la région de Sierre, le concept s'est répandu parmi les bibliothèques région Sion (BVR Sion). Il s'agit d'authentiques ruches offertes par des apiculteurs. N'étant plus aptes à remplir leur usage premier, elles ont été transformées et relookées pour débiter une nouvelle vie. Les promeneurs peuvent déposer et/ou prendre librement un ou plusieurs livres. Mais attention, la ruche n'est pas destinée au retour des livres de la bibliothèque!



# défibrillateur

à portée de main

La commune de Chamoson a adhéré au concept Cœur Wallis, qui vise une meilleure prise en charge des arrêts cardio-respiratoires. Ce programme, dont l'ambition est de doter le canton d'un nombre suffisant de défibrillateurs accessibles en tout temps par la population, permet la mise à disposition

d'un ou de plusieurs appareils sur le territoire communal. A Chamoson, le défibrillateur en «libre service» est placé à l'école actuelle, sur la porte principale. Au Tessin, où le système est en place depuis dix ans, ce sont 30 à 40 vies par année qui sont ainsi sauvées.

# la nouvelle école

va bon train

D'aucuns le qualifient de «chantier du siècle». Et pour cause. Ce ne sont pas moins de 17 millions de francs – pour le centre scolaire, l'UAPE et l'abri PC – qui vont être investis pour le bien-être des petits Chamosards. Le crédit d'engagement avait été approuvé par la population en 2017. Première bonne surprise, alors que les rez-de-chaussée ont déjà pris forme, le budget est tenu et même inférieur à ce qui était prévu pour les premières adjudications.

## Chantier en avance

Les travaux, qui ont débuté en octobre 2018, progressent à un rythme soutenu. Le chantier a même pris un peu d'avance sur l'agenda. La nouvelle école pourra donc à coup sûr être

mise à disposition des élèves (352 à ce jour) et des enseignants pour la rentrée des classes d'août 2020.

Rappelons que le nouveau centre scolaire, situé à proximité immédiate de la halle polyvalente, accueillera 24 classes réparties entre les niveaux 1H à 8H, soit sept de plus qu'aujourd'hui.

Huit autres salles pourront venir s'implanter sur un étage supplémentaire dans un chantier futur si besoin, selon l'évolution de la démographie. La commune de Chamoson, forte de 3800 habitants, compte une centaine d'élèves au Cycle d'orientation de Leytron.



18

# patrimoine

poursuivons l'effort

La sauvegarde du patrimoine des paroisses de Chamoson et de Saint-Pierre-de-Clages progresse bien. Grâce à l'opération lancée fin 2015, l'orgue a retrouvé tout son lustre. Quelque 90'000 francs ont été nécessaires pour que cet instrument plus que centenaire connaisse une seconde jeunesse.

Alors que les deux salles paroissiales ont été remises au goût du jour, d'importants travaux ont redonné un coup de neuf à la colonie de Loutze. Sécurité, cuisine, conduite d'eau potable, sanitaires et mobilier ont été revus en profondeur. Un investissement de 200'000 francs a permis à la colonie de redevenir un lieu d'accueil agréable pour 65 personnes.

**Réservations** pour la colonie de Loutze:  
Adamo Martuscelli, 079 239 14 39.

## Prochaine étape, la chapelle des mayens

Portés par les bénévoles du comité de gestion, ces travaux bénéficient du soutien financier de

la Commune, de la Loterie romande, de l'Etat du Valais, de divers sponsors et de la population. Si beaucoup a déjà été entrepris, il reste encore beaucoup à accomplir, notamment pour la chapelle des mayens, prochain objet de rénovation. C'est pourquoi vos dons sont toujours les bienvenus sur:

**Paroisse de Chamoson**, Rue St-André 5,  
1955 Chamoson  
**Banque Raiffeisen** Sion et Région, 1950 Sion  
Compte no 19-82-4  
IBAN CH64 8057 2000 0187 1322 5



La chapelle des mayens, prochaine sur la liste des travaux.

# livraison à domicile

Premier du genre en Valais, VéloCham propose de livrer les courses au domicile de personnes à mobilité réduite (aînés, convalescents). Le service, qui couvre la zone Chamoson, St-Pierre-de-Clages, Le Grugnay, Les Vérines, Châtelard et Némiaz, s'étend désormais jusqu'aux Mayens-de-Chamoson, les mardis et vendredis. Le bénéficiaire peut transmettre sa liste de courses au

magasin ou les effectuer lui-même et se les faire livrer ensuite. Le livreur s'engage à reprendre un sac destiné à la déchetterie (verre, PET, boîtes de conserve, piles). A noter qu'à partir de 60 francs d'achats, les frais de livraison sont offerts.

Informations complémentaires sur [chamoson.net](http://chamoson.net)  
(Champ de recherche: vélocham)

# aux petits soins pour nos forêts et alpages

Le Triage forestier des deux rives, que notre Bourgeoisie a rejoint en 2004, n'a pas chômé l'an dernier pour entretenir et remettre en état routes et forêts. Les intempéries de début 2018 ont lourdement endommagé la route forestière qui conduit à l'Ardèche, avec deux tronçons arrachés. Les collaborateurs du triage ont œuvré, à l'automne, à leur remise en état. Deux caissons de consolidation ont été installés pour soutenir la route, qui a par ailleurs été élargie sur l'ensemble du linéaire. Les travaux, subventionnés à 64% par le Service cantonal des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) – le solde étant financé par le fonds communal pour le reboisement –, ont également permis d'améliorer l'évacuation des eaux de surface, cela afin de prévenir, autant que possible, de futurs glissements de terrain.



Mise à mal par les intempéries, la route forestière conduisant à l'Ardèche a été réparée à l'aide de caissons de consolidation de 135 et 100 m<sup>3</sup>, fabriqués avec du mélèze de la région.

## Alpage de Fareire éclairci et coupes de bois à Grand Pro

Passablement embroussaillé par des noisetiers et des aulnes blancs, l'alpage de Fareire a connu une cure de jouvence à l'automne dernier. Afin d'éviter qu'elles n'avancent davantage, les lisières forestières environnantes ont été éclaircies, permettant ainsi à l'alpage de retrouver ses zones de pâture initiales.

La forêt jouant un rôle protecteur considérable contre les dangers naturels, son entretien est primordial. Dans le secteur de Grand Pro, 21,5 hectares situés en bassin versant ont été traités, le sol allégé grâce à la coupe des arbres instables les plus imposants et les petits ruisseaux dégagés. Un rajeunissement indispensable, 50 ans après les derniers travaux d'envergure à cet endroit. De fin mai à fin juillet, 1400 m<sup>3</sup> de bois ont ainsi été extraits de la forêt à l'aide d'une ligne câblée provisoire, puis valorisés au sein de scieries de la région. Les travaux vont se poursuivre et se terminer en 2019 sur 17 hectares supplémentaires.

## revitalisation de l'alpage de Loutze à l'étude

*La Bourgeoisie de Chamoson compte deux alpages destinés à accueillir le bétail laitier: celui de Chamosentze et celui de Loutze. En raison de l'absence d'électricité et d'équipement de traite performant, en plus d'une distance de transport du lait importante, l'utilisation du site de Chamosentze n'est actuellement pas efficiente. Celle-ci pourrait même être abandonnée, pour le bétail laitier, si le projet de captation de la source de Necon, en discussion, devait se concrétiser. Afin de conserver une capacité de production laitière équivalente, 40 hectares de surfaces*

*de pâture pourraient être récupérés sur l'alpage de Loutze. A cette fin, un projet de plan de gestion intégrée des pâturages boisés (PGI) ainsi qu'un avant-projet consacré à la biodiversité du site sont à l'étude. Objectifs: conserver et entretenir le pâturage, et développer les infrastructures. Prévu sur 5 ans, dès 2020, le projet vise notamment à améliorer au maximum l'herbage, grâce à l'enfouissement des conduites pour les points d'eau du bétail et pour l'épandage du purin, et à augmenter les pâquiers\* d'un quart d'ici 3 à 5 ans.*

*\*estivage d'une vache pendant 100 jours*



Sur l'alpage de Fareire, 15'000 m<sup>2</sup> de pâturage délaissés ont été nettoyés.



# l'espace qui fait

## un tabac

Niché au cœur du village, moderne et fonctionnel, l'Espace Johannis s'affirme de plus en plus comme un lieu de rendez-vous incontournable de notre commune. Avec sa capacité de 200 personnes, il possède la taille idéale pour accueillir spectacles, banquets, dégustations et autres séminaires.

Le succès de ce lieu convivial ne cesse de croître. Alors qu'il était occupé 15 week-ends en 2013, lors de sa rénovation, il l'a été durant pas moins de 32 week-ends l'an dernier, ce qui représente un total de 48 locations. Preuve qu'elles se sont véritablement approprié cet espace, les structures et sociétés locales arrivent en tête des occupants (spectacles Johannis on stage, concerts Musique et Vin, théâtre de Merdesson, assemblée primaire,

Moto-Club, etc.). Suivent les locataires en provenance d'autres communes, ainsi que des mariages.

### Retombées économiques locales

Si l'Espace Johannis fait rayonner Chamoson loin à la ronde, il génère aussi pour les prestataires communaux d'importantes retombées financières. Rappelons en effet que seuls les restaurateurs-traiteurs et les caves de la commune sont habilités à opérer dans cette salle. Chaque année, ce sont ainsi plusieurs dizaines de milliers de francs qui sont dépensés en relation avec l'espace culturel.

Le site internet [chamoson.ch](http://chamoson.ch) renseigne sur les modalités de location, tarifs, parking, plan de salle, ainsi que sur la programmation des spectacles.



Au cœur du village, un espace modulable et convivial, très demandé.

# canaliser les fureurs

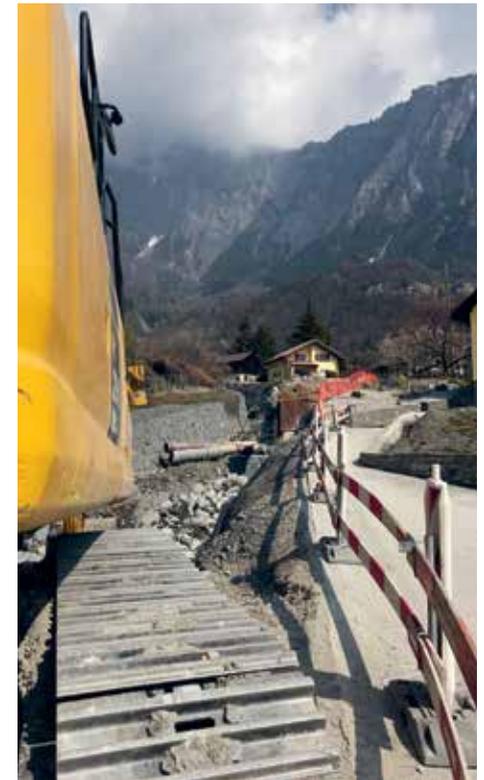
## du torrent Saint-André

Le 7 août 2018, le torrent Saint-André crachait quelque 20'000 mètres cubes de boue, heureusement sans faire de victime. Des ponts routiers avaient été bloqués, plusieurs véhicules et maisons endommagés par des projections. Les dégâts se chiffraient en centaines de milliers de francs.

Le 14 janvier dernier débutaient d'importants travaux pour contenir les laves torrentielles de celui qu'on appelle le Tsené. Dans un premier temps, les forestiers-bûcherons du Triage des deux rives sont intervenus, suivis par deux entreprises de génie civil. Celles-ci s'activent sur deux zones bien distinctes, en amont et en aval du tracé concerné, afin de pouvoir achever le gros des travaux.

### Sécurité à long terme

Ainsi sécurisé, le lit du Tsené devrait pouvoir absorber le double du volume descendu en 2018. Alors que les travaux d'urgence déjà réalisés ont coûté 500'000 francs, la facture de la 3<sup>e</sup> et dernière étape de ce processus atteint environ 5 millions de francs, subventionnés à hauteur de 65% par le Canton et la Confédération. Le prix à payer pour élever sensiblement le niveau de sécurité des abords.



La sécurisation du Saint-André figure parmi les grands travaux menés à Chamoson.

# à nouvelles rues

nouveaux noms

Impasse Rouiller, ruelle Christini, chemin de l'Alouette Lulu... Depuis quelques temps, de nouveaux panneaux ont fait leur apparition sur le territoire communal, à commencer par les villages. Ils désignent des rues qu'il a fallu (re)-baptiser afin de se mettre en conformité avec l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle, selon laquelle chaque bâtiment recensé au sol doit posséder une adresse. La précision est importante pour les secours, mais aussi pour la poste, les livraisons, la géolocalisation, etc.

Le relevé effectué par le géomètre ayant montré quelques lacunes dans l'adressage, certains numéros existants ont dû être modifiés. De nouvelles rues ont en outre été nommées, ainsi que des accès desservant des secteurs construits ou en passe de l'être, y compris en zone agricole.

## 126 nouvelles rues baptisées

Une commission composée du géomètre, de l'ancien et de l'actuel teneur de cadastre a, sur mandat du Conseil communal chargé d'approuver les propositions, baptisé pas moins de 126 nouvelles rues.

Les appellations sont inspirées des noms locaux et lieux-dits de la commune (Crève-cœur, Arragnonne, etc.), de la variété des cépages du vignoble (Johannis, Pinots, etc.), des activités actuelles ou passées liées au lieu (Gravière, Station de pompage, Courtils, etc.), d'anciens patronymes de bourgeois de la commune (Rouiller, Christini), ainsi que de la faune et de la flore des différents secteurs de la commune. C'est ainsi qu'on trouve, au détour d'un chemin ou d'une impasse, une alouette lulu, un gypaète ou encore un bruant fou, pour n'en citer que quelques-uns.



Selon la loi, chaque bâtiment recensé au sol doit posséder une adresse.

# un pour tous

tous sous une bannière

En matière de promotion, notre commune fait figure de pionnière. En 2000 déjà, Chamoson a décidé de regrouper ses atouts pour se faire connaître. Cinq partenaires issus de la viticulture, du tourisme, de l'économie et de la culture ont uni leurs moyens humains et financiers pour créer l'Association pour la valorisation du terroir de Chamoson (AVTC): la Société de développement, la Fondation l'homme et le vin, le Village du livre de Saint-Pierre-de-Clages, le Groupement des artisans, commerçants et industriels de Chamoson et la Commune de Chamoson. Depuis près de vingt ans, la promotion de la commune associe avec succès le livre, le vin, la randonnée, les PME et les commerces.

## Simplicité et dialogue

L'AVTC, présidée par Raymond Carrupt, a ses quartiers à l'Office du tourisme. Isabelle Le Coz

Herren et Roxane Jordan, qui y œuvrent, sont à la fois et tour à tour coordinatrices, secrétaires, organisatrices d'événements, community managers et responsables de communication. Chevilles ouvrières de chaque association partenaire, elles s'adaptent à leurs besoins tout en assurant une cohérence d'ensemble.

La simplicité de la structure de l'AVTC favorise le dialogue entre les cinq partenaires, dont les présidents se réunissent une fois par mois. Fête du livre, Sentier du Cep à la Cime, Vinissima-Les Caves ouvertes, Espace Johannis, livret des entreprises, agenda culturel, gestion des sites internet et médias sociaux sont autant d'actions qui témoignent de la formidable diversité du village et des atouts à mettre en valeur.



Ensemble, on est plus fort. Les Chamosards l'ont bien compris.



Avant... après. Depuis décembre 2018, la gare de Chamoson est officiellement devenue celle de Chamoson-St-Pierre-de-Clages. Les CFF ont entendu la requête de la Commune et introduit cette nouvelle appellation, qui évitera bien des confusions à l'avenir!

photo de couverture: www.lambassade.ch - photos Gare: Valérie Pinaud

